



Financer ses travaux
de rénovation énergétique :
SONERGIA VOUS EXPLIQUE TOUT !



sonergia

Les CEE, pourquoi tant de critères ?

Le dispositif des Certificats d'Economies d'Énergie (CEE) permet de **financer** les travaux de **rénovation énergétique** grâce à des **primes**, payées par des organismes privés.
Qui dit financement, dit forcément **règles** à suivre et **contrôles** à effectuer.

L'objectif : **protéger vos clients** contre des professionnels peu scrupuleux qui pourraient leur faire miroiter des primes auxquelles ils n'auraient pas droit. En étant tous vigilants, nous maintenons à distance les éco-délinquants et évitons les fraudes.

Qui pilote le dispositif ?

Le dispositif est défini par **décrets et arrêtés**. L'ensemble de ces textes définit le fonctionnement du dispositif, les critères techniques d'éligibilité des opérations et les différents modes opératoires à respecter. C'est le **Ministère de la Transition Écologique** qui le pilote.

C'est quoi le rôle Actif et Incitatif (RAI) ?

C'est le principe fondateur des CEE : la société qui offre une prime CEE, ici Sonergia, doit être à **l'initiative de la décision** d'investissement par le client. Sonergia doit prouver à l'administration qu'elle a bien eu ce **rôle actif et incitatif**.

Ce guide a été spécialement réalisé pour vous permettre de comprendre chaque étape de la création du dossier de demande de prime. Un dossier complet c'est :





**LA GARANTIE D'OBTENIR
LA PRIME CEE**





**DES PRIMES PAYÉES
RAPIDEMENT**





**DU TEMPS GAGNÉ
DANS LA GESTION DES DOSSIERS**

Sonerogia est très exigeante dans l'instruction des dossiers. Ce niveau d'exigence, peut-être supérieur à d'autres organismes proposant également des primes CEE, a pour but de protéger les bénéficiaires des travaux en identifiant au plus tôt les professionnels peu scrupuleux (appelés éco-délinquants) qui tenteraient de profiter du dispositif des CEE pour proliférer et abuser d'eux.

Cela permet aussi de protéger la filière du bâtiment afin que les fraudes générées par les éco-délinquants ne rejaillissent pas sur l'ensemble de la filière : les fraudes d'un petit nombre peuvent salir la grande majorité de ceux qui font du travail de qualité dans le respect de la réglementation et de leurs clients.

1 1^{ÈRE} VISITE DE L'INSTALLATEUR qui me présente la Prime Énergie & MaPrimeRénov'.



L'installateur remplit la **FICHE DE VISITE TECHNIQUE** pour que je la joigne au dossier final. Elle est obligatoire pour les travaux d'isolation de toitures ou de planchers.



Je reçois le **DEVIS** de l'installateur, je l'analyse en comparant les caractéristiques techniques, les matériaux utilisés et les tarifs.



L'installateur remplit la fiche de **1^{ÈRE} VISITE** lors de sa visite du chantier pour établir son **DEVIS**.



2 JE CRÉE MON DOSSIER DE DEMANDE DE PRIME

Je crée mon dossier sur WWW.CHEQUEECOENERGIE.COM

Je vérifie bien que j'ai reçu **L'ATTESTATION AVANT TRAVAUX (AAT)** dans ma boîte email personnelle.

3 J'ACCEPTÉ LE DEVIS

J'accepte le devis qui me convient, je le **DATE & SIGNE**.

Cette date s'appelle la date d'engagement.

C'est impérativement vous qui devez dater et signer le devis, APRÈS la date qui figure sur l'AAT.

Le certificat RGE de l'installateur doit être valide à cette date.

4 JE GÉNÈRE L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR (AH)

Je me connecte sur CHEQUEECOENERGIE.COM pour finaliser mon dossier et générer **L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR (AH)** que j'imprime en **RECTO** uniquement

5 JE FINALISE MON DOSSIER

J'organise les travaux avec mon installateur.

Le dernier jour, nous remplissons ensemble les parties dédiées sur l'**AH**.



6 JE REÇOIS LA FACTURE & SIGNE L'AH

L'artisan m'envoie la **FACTURE** avec les mentions obligatoires et la date de fin de chantier.

7 J'ENVOIE LE DOSSIER PAPIER

J'envoie le dossier papier à Sonergia par la poste :

- **ATTESTATION SUR L'HONNEUR**
- **DEVIS**
- **AVIS D'IMPOSITION** (toutes les pages)
- **RIB DU MÉNAGE**
- **FACTURE DES TRAVAUX**
- **DOCS COMPLÉMENTAIRES**



Le dossier est instruit par Sonergia sous 45 jours après réception du dossier papier.

Attention ! S'il est incomplet, Sonergia me recontacte pour fournir les pièces manquantes, le délai de traitement de dossier sera rallongé !

Si votre dossier ne remplit pas les conditions obligatoires, la prime ne pourra être versée.

8 JE REÇOIS MA PRIME

Quand le dossier est validé par Sonergia et prêt à être déposé au Ministère, **JE REÇOIS L'EMAIL DE VALIDATION, LA PRIME ÉNERGIE SONERGIA M'EST VERSÉE PAR VIREMENT SOUS 15 JOURS !**



1 1^{ÈRE} VISITE DE L'INSTALLATEUR

L'installateur doit réaliser une visite à domicile pour établir le devis avec toutes les mentions obligatoires.

RETROUVEZ CI-DESSOUS TOUTES LES MENTIONS OBLIGATOIRES À FAIRE APPARAÎTRE SUR LE DEVIS ET LA FACTURE.

MENTIONS OBLIGATOIRES
Travaux chauffage

MENTIONS OBLIGATOIRES
Travaux isolation

Téléchargez-les ! 

En fonction des travaux réalisés, l'installateur doit rajouter des mentions spécifiques.

ISOLATION

BAR-EN-101  Isolation des combles & toitures

BAR-EN-102  Isolation des murs

BAR-EN-103  Isolation des planchers bas

CHAUFFAGE

BAR-TH-113  Installation d'une chaudière biomasse

BAR-TH-171  Installation d'une PAC air/eau

BAR-TH-172  Installation d'une PAC eau/eau ou sol/eau

BAR-TH-112  Installation d'un appareil indépendant de chauffage au bois

BAR-TH-159  Installation d'une PAC hybride

BAR-TH-143  Installation d'un système solaire combiné

BAR-TH-129  Installation d'une PAC air/air



Il doit impérativement être certifié RGE à la date d'acceptation du devis.

CONSULTEZ L'ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS CERTIFIÉS RGE SUR LE SITE [FRANCE-RENOV.GOUV.FR](https://france-renov.gouv.fr)



ATTENTION !

- À cette étape vous ne signez pas encore le devis !
- L'installateur doit être RGE dans le domaine des travaux réalisés, à la date de votre acceptation du devis, sinon le dossier ne pourra pas être validé.
- Si les travaux sont réalisés par un sous-traitant : la raison sociale et le SIRET du sous-traitant doivent figurer sur le devis et la facture. Dans ce cas, c'est le sous-traitant qui doit disposer d'un certificat RGE valide dans le domaine des travaux, à la date d'acceptation du devis.

2 JE CRÉE LE DOSSIER

Pour enregistrer votre demande en ligne :

Connectez-vous sur
CHEQUEECOENERGIE.COM

Vous recevrez par email
votre **PROPOSITION DE PRIME (AAT)**



QU'EST-CE QUE L'AAT ?

Ce document est primordial pour que vous puissiez bénéficier de la Prime Énergie Sonergia. Il prouve que vous avez eu connaissance de notre offre de prime avant d'engager les travaux et signé votre devis.

SI VOUS N'AVEZ PAS D'ADRESSE EMAIL : Contactez-nous au 04 28 70 18 56.

Sonergia vous envoie le document par courrier recommandé. Vous pourrez signer votre devis seulement après la réception du courrier recommandé.



Pour bénéficier de la Prime Énergie Sonergia, le devis doit absolument être signé **APRÈS** la réception de la **PROPOSITION DE PRIME (AAT)**.

3 J'ACCEPTE LE DEVIS

J'ACCEPTE LE DEVIS EN LE DATANT ET LE SIGNANT À LA MAIN, CETTE DATE S'APPELLE LA DATE D'ENGAGEMENT.

ACCEPTATION DU DEVIS

=

DATE D'ACCEPTATION

+

SIGNATURE



ATTENTION !

- Vous devez inscrire à la main la date et votre signature. Sonergia vérifiera que la même personne a signé l'ensemble des documents du dossier CEE.
- Aucun acompte ne doit être versé à l'installateur avant cette date.
- Les dates et signatures électroniques ne sont pas acceptées.
- ATTENTION !** Pour bénéficier de la Prime Énergie Sonergias, le devis doit absolument être signé **APRÈS** la réception de la **PROPOSITION DE PRIME (AAT)**.

4 JE GÈNE L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR (AH)

Avant les travaux, finalisez la demande de prime en ligne pour pouvoir signer les documents avec l'installateur le dernier jour du chantier :

Connectez-vous sur
CHEQUECOENERGIE.COM

Sur l'espace personnel, cliquez sur :

GÉNÉRER L'AH ET DÉPOSER LE DOSSIER

- Remplissez le formulaire,
- Téléchargez l'**ATTESTATION SUR L'HONNEUR (AH)** pré-remplie,
- Imprimez toutes les pages en recto simple et datez/signez vos parties respectives.
- La date de signature de l'AH doit se faire au plus tôt à la date d'édition de la facture.



VÉRIFIEZ BIEN :

- Tous les champs obligatoires ont-ils bien été complétés ? Ils sont indiqués à l'aide d'une *.
- La pagination : est-elle correctement imprimée ? Est-elle cohérente ? (exemple : Page 1/5, puis 2/5 etc.)



LES TRAVAUX PEUVENT COMMENCER !



LES CONTRÔLES QUALITÉ

- Les travaux sont susceptibles de faire l'objet d'un contrôle de leur bonne réalisation par un organisme d'inspection accrédité et mandaté. Vous pourrez être contacté par SONERGIA pour des contrôles téléphoniques, mais aussi par un organisme accrédité pour qu'il prenne rendez-vous avec vous afin d'effectuer un contrôle des travaux réalisés.
- Des contrôles seront réalisés par le ministère de la Transition Ecologique. À ce jour, 100% des ménages bénéficiant d'une prime Coup de Pouce Chauffage, seront contactés et contrôlés.

LES CONTRÔLES CHANTIER (TRAVAUX ISOLATION)

- Conformément à la réglementation en vigueur, des contrôles de chantier sont susceptibles d'être réalisés. Il est donc possible que vous soyez contacté sous 8 semaines pour contrôle de votre chantier. Il est obligatoire de répondre au bureau de contrôle.
- Veuillez noter que ces contrôles peuvent décaler les délais de paiement de primes.
- Pour les travaux d'isolation de toiture ou de plancher, votre installateur devra présenter la fiche première visite, lors du contrôle.

ATTENTION À LA SOUS-TRAITANCE !

- Si votre artisan fait intervenir un sous-traitant pour réaliser les travaux, ses coordonnées (raison sociale, SIRET) doivent être mentionnées sur le devis ET la facture. C'est ce sous-traitant qui doit être RGE dans le type de travaux concernés à la date de signature du devis.

5 JE FINALISE MON DOSSIER

• LA FACTURE



Votre installateur vous envoie la **FACTURE AVEC TOUTES LES MENTIONS OBLIGATOIRES**. Fournissez lui le modèle de facture type et la check-list dédiée (voir lien direct ci-dessous), pour être sûr qu'il y indiquera toutes les mentions marquées d'un . Vérifiez ces points quand vous recevez la facture.

MENTIONS OBLIGATOIRES
 Travaux chauffage

MENTIONS OBLIGATOIRES
 Travaux isolation

Téléchargez-les !

Retrouvez ci-dessous toutes les mentions techniques à indiquer sur devis et facture pour les équipements de chauffage et d'isolation :

ISOLATION

- BAR-EN-101  Isolation des combles & toitures
- BAR-EN-102  Isolation des murs
- BAR-EN-103  Isolation des planchers bas

CHAUFFAGE

- BAR-TH-113  Installation d'une chaudière biomasse
- BAR-TH-171  Installation d'une PAC air/eau
- BAR-TH-172  Installation d'une PAC eau/eau ou sol/eau
- BAR-TH-112  Installation d'un appareil indépendant de chauffage au bois
- BAR-TH-159  Installation d'une PAC hybride
- BAR-TH-143  Installation d'un système solaire combiné
- BAR-TH-129  Installation d'une PAC air/air

• L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Le dernier jour des travaux, je remplis l'**ATTESTATION SUR L'HONNEUR (AH)** avec l'installateur :

PARTIE A LES TRAVAUX



- Vérifiez que toutes les **INFOS SONT CORRECTES**

PARTIE B LE BÉNÉFICIAIRE



- Vérifiez que toutes les infos sont correctes
- **DATEZ & SIGNEZ LA PARTIE B**

PARTIE C L'INSTALLATEUR



- Il vérifie que toutes les infos sont correctes
- **IL DATE, SIGNE & TAMPONNE LA PARTIE C**

PARTIE R LES REVENUS



PRIME ÉNERGIE SONERGIA + COUP DE POUCE ?

- Vérifiez en Partie R1 les informations sur vos revenus et votre situation et complétez-les si besoin avec les informations mentionnées sur votre ou vos avis d'imposition, **DATEZ ET SIGNEZ LA DERNIÈRE PAGE DE LA PARTIE R1.**
- Vous êtes propriétaire bailleur et avez communiqué les revenus de votre locataire ? **DATEZ ET SIGNEZ LA DERNIÈRE PAGE DE LA PARTIE R2.**
- L'**ATTESTATION SUR L'HONNEUR** doit être datée et signée **APRES** la date de facture ou **APRES** la date de fin des travaux si cette date est mentionnée sur la facture.

6 J'ENVOIE LE DOSSIER PAPIER

Consultez la liste des **MENTIONS & DOCUMENTS OBLIGATOIRES** et préparez votre dossier complet.

MENTIONS OBLIGATOIRES
Travaux chauffage

MENTIONS OBLIGATOIRES
Travaux isolation

Téléchargez-les !

Envoyez votre dossier complet
PAR COURRIER À SONERGIA

SONERGIA
29 BOULEVARD GAY LUSSAC
13014 MARSEILLE

**AU PLUS TARD 2 MOIS
APRÈS LA DATE DE FACTURE**



Nos équipes procéderont à l'examen de votre dossier.

L'objectif : vérifier l'éligibilité des travaux, la validité du certificat RGE, la date de signature de devis, les mentions obligatoires sur les documents...

Vous serez notifiés par email à chaque étape, et des pièces complémentaires vous seront demandées le cas échéant.

La Prime Énergie Sonergia pourra être versée uniquement si tous les critères d'éligibilité sont respectés. Soyez vigilants ! Les critères sont nombreux.

8

Financer ses travaux de rénovation énergétique :
SONERGIA VOUS EXPLIQUE TOUT !

7 JE REÇOIS MA PRIME

Quand le dossier est validé par Sonergia et prêt à être déposé au ministère, **JE REÇOIS L'EMAIL DE VALIDATION, LA PRIME ÉNERGIE SONERGIA M'EST VERSÉE PAR VIREMENT SOUS 15 JOURS.**



MULTIPLIEZ LES PRIMES CEE GRÂCE AUX OPÉRATIONS COUP DE POUCE CHAUFFAGE

**La Prime Énergie Sonergia est
cumulable avec les autres aides
existantes !**

MaPrimeRénov', Éco-PTZ, TVA à taux réduit, le Chèque
Energie, certaines aides proposées par les collectivités...



**VOUS SOUHAITEZ DES RENSEIGNEMENTS SUR LES PRIMES CEE OU DE L'AIDE
SUR LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER ? CONTACTEZ-NOUS :**



DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H00 À 12H30 ET DE 13H30 À 17H00

CONTACT@CHEQUECOENERGIE.FR
04 28 70 18 56



Grand Bleu
29 Boulevard Gay Lussac - 13014 Marseille
www.sonergia.fr